



rezo'co immobilier

Toujours à vos côtés

BARÈMES HONORAIRES

En vigueur à partir du 1er juin 2023

VENTE ⁽¹⁾

Prix de vente	Honoraires TTC ⁽²⁾
< 19 999€	2 500,00 €
De 20 000 à 29 999€	15%
De 30 000€ à 39 999€	13%
De 40 000€ à 49 999€	12%
De 50 000 à 59 999€	11%
De 60 000€ à 69 999€	10%
De 70 000€ à 89 999€	8%
De 90 000€ à 109 999€	7%

Prix de vente	Honoraires TTC ⁽²⁾
De 110 000€ à 129 999€	6,50%
De 130 000€ à 179 999€	6%
De 180 000€ à 299 999€	5,50%
De 300 000€ à 499 999€	5%
De 500 000€ à 699 999€	4,50%
De 700 000€ à 999 999€	4%
> 1 000 000€	3,50%

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat initial

Honoraires d'estimation : 120€ TTC

(1) Honoraires à la charge du vendeur

(2) Calculés selon le prix de vente

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire

LOCATION ⁽³⁾

HABITATION – PROPRIÉTAIRE	
Prestations	Honoraires TTC ⁽⁴⁾
Visite, dossier et rédaction du bail	6%
États des lieux	2%
Entremise	1%

HABITATION – LOCATAIRE	
Prestations	Honoraires TTC
Visite, dossier et rédaction du bail	- Zone non tendue : 8€/m ² - Zone tendue : 10€/m ² - Zone très tendue : 12€/m ²
États des lieux	3€/m ²

(3) Honoraires réglementées et plafonnées par le décret n°2014-890 du 1er août 2014

(4) Honoraires calculées sur la base du loyer annuel hors charge